



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques relatives aux catastrophes

Statistiques relatives aux catastrophes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, élaboré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en sa capacité de secrétariat de la Commission de statistique, et en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, présente une analyse des statistiques relatives aux catastrophes et, compte tenu de l'importance que revêt le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), met en évidence leur utilité croissante et l'attention accrue dont elles sont l'objet, tant en ce qui concerne les événements dangereux que les catastrophes. Il est l'occasion d'un examen en profondeur de ce champ émergent et important de la statistique pour lequel il apparaît nécessaire de définir une position commune. Le rapport fournit des précisions sur la demande et le besoin croissants de données et de statistiques relatives aux catastrophes et dresse un état de la situation des activités menées à l'heure actuelle dans le monde, en mettant l'accent sur les contraintes qui pèsent sur les pays en développement. Il donne un aperçu des travaux conduits par les principales organisations internationales et régionales qui œuvrent dans le domaine des statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes en montrant que la complémentarité, la coordination et la coopération prévalent déjà dans ce champ d'étude qui relève de la mission confiée à la Commission de statistique. À cet égard, sont examinés les moyens de continuer d'établir et de consolider un cadre statistique commun et un réseau d'experts travaillant dans les diverses disciplines et spécialités associées au domaine. La Commission de statistique est invitée à se prononcer sur le rapport et à débattre de la voie à suivre.

* E/CN.3/2019/1.

** Établi conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.



I. Introduction

1. Les catastrophes perturbent l'économie à l'échelle nationale et la vie quotidienne, produisant des effets directs et indirects sur les personnes, les collectivités et les États, qui tous en paient le coût. Elles demeurent l'un des plus importants obstacles au développement dans le monde que rencontre l'humanité. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de protéger leurs citoyens, leurs collectivités et leurs villes contre les conséquences sociales, économiques et environnementales des catastrophes.

2. Il est admis que les phénomènes climatiques extrêmes, les séismes, les tsunamis et autres événements dangereux se produiront toujours. Ces événements peuvent toutefois rapidement virer à la catastrophe lorsqu'un groupe ou une société est incapable de faire face à leurs effets et conséquences. Les graves perturbations sociales qui s'ensuivent conduisent alors à des pertes humaines, matérielles, économiques et environnementales. Il importe donc de s'attacher en priorité à la réduction et à la gestion des risques pour éviter qu'un événement dangereux ne dégénère en catastrophe¹. La bonne résistance des populations et des pays aux conséquences d'une catastrophe dépend de l'intensité de l'événement, de ses effets et de leur gravité au fil du temps, ainsi que du niveau de préparation et de résilience de la population et de la région.

3. Si de nombreuses catastrophes arrivent souvent sans prévenir ou avec très peu de signes précurseurs, leurs conséquences sont immédiates, de portée générale, complexes, souvent évolutives, non sélectives et gagnent, à l'heure actuelle, en fréquence et en intensité. Les catastrophes peuvent être dues à des phénomènes physiques naturels, la plupart du temps géophysiques ou météorologiques, ou être causées par l'homme, comme les explosions industrielles, les actes terroristes, les marées noires et les crises de nature biologique ou humanitaire.

4. Les événements soudains tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les séismes, les inondations ou les incendies de forêts sont certes plus circonscrits mais sont destructeurs en termes de vies humaines, de bâtiments et d'infrastructures. Ils peuvent très rapidement réduire à néant la préparation, la résilience et le bien-être social dans les groupes de population touchés et au-delà. Les catastrophes à évolution plus lente telles que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, la dégradation de la forêt, la perte de biodiversité et la désertification concernent souvent de vastes étendues géographiques et couvrent de longues périodes de temps. De ce fait, elles sont plus difficiles à mesurer et à quantifier et il est moins aisé de s'y adapter. Les conséquences des catastrophes, en particulier celles qui sont causées par des phénomènes météorologiques extrêmes, sont également une source de préoccupation croissante en raison des effets aggravants des changements climatiques.

5. Les catastrophes, du fait de leur caractère destructeur immédiat et, par conséquent, de la préparation et de la résilience qu'elles requièrent au niveau local, peuvent rapidement éroder les progrès accomplis de haute lutte dans les pays en développement où le niveau de la résilience, des ressources et du capital disponible

¹ Un aléa est un processus, un phénomène ou une activité humaine pouvant faire des morts ou des blessés ou avoir d'autres effets sur la santé, ainsi qu'entraîner des dégâts matériels, des perturbations socioéconomiques ou une dégradation de l'environnement. Une catastrophe est une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quel niveau par suite d'événements dangereux, dont les répercussions dépendent des conditions d'exposition et de la vulnérabilité de la communauté ou de la société concernée, et qui peuvent provoquer des pertes humaines ou matérielles ou avoir des conséquences sur les plans économique ou environnemental. Voir <https://www.unisdr.org/we/inform/terminology> (en anglais seulement).

est bien moindre. Les pays développés, de leur côté, sont mieux préparés à gérer les conséquences des catastrophes et leurs prolongements. Dans les pays en développement, où la population est moins bien préparée, les catastrophes continuent de toucher de manière disproportionnée les plus pauvres qui n'ont pas les moyens de reconstruire leurs maisons ou de satisfaire leurs autres besoins fondamentaux et ont donc moins de chances de s'en sortir à moyen ou à long terme. Les conditions spécifiques qui prévalent dans les environnements plus vulnérables pourront donc rapidement transformer un événement dangereux en catastrophe.

6. Sous l'impulsion du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté par l'Assemblée générale le 3 juin 2015², l'accent a été mis, dans tous les programmes de développement mondiaux (comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Nouveau Programme pour les villes), sur les conséquences sociales, économiques et environnementales des catastrophes et leurs effets négatifs sur la population, l'économie et les pays, en particulier les pays en développement et les secteurs vulnérables de la société. Le Cadre de Sendai offre aux pays des mécanismes leur permettant d'agir pour atténuer les risques de catastrophe et accroître la résilience, avec un sentiment d'urgence renouvelé dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et pour intégrer, selon que de besoin, tant la réduction des risques de catastrophe que le renforcement de la résilience dans les politiques, plans et programmes nationaux, régionaux et locaux. Dans le Programme 2030, il est demandé à tous les pays d'accroître nettement leur capacité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et plans d'action intégrés et inclusifs en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation, et de la résilience face aux catastrophes, et d'élaborer et d'appliquer, conformément au Cadre de Sendai, des programmes de réduction et de gestion globales des risques de catastrophe à tous les niveaux.

7. L'un des principes fondamentaux qui régit l'activité statistique impose aux statisticiens de fournir des données relatives à la situation économique, démographique, sociale et environnementale de leur pays, au nom du droit à l'information des citoyens. Pour remplir cette obligation, il faut que les statistiques officielles servent à étudier comment les nouvelles sources de données et technologies peuvent être utilisées pour répondre aux attentes de la société en matière de produits de meilleure qualité et de méthodes de travail plus efficaces. Cette nécessité se manifeste très clairement dans le cadre du Programme 2030, dont la mise en œuvre requiert le concours des statisticiens qui sont clairement appelés à répondre à de nouvelles demandes de données nécessaires au suivi et à la communication des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, de leurs cibles et des indicateurs mondiaux correspondants.

8. Il est devenu impératif de mieux comprendre en quoi consiste la réduction des risques de catastrophe, à savoir renforcer la résilience et la préparation et disposer de données et d'une mesure statistique de meilleure qualité, ceci afin d'appréhender et d'évaluer les risques présents et futurs. Dans le passé, la tendance était de répondre aux besoins en données relatives aux catastrophes au cas par cas, ce qui revenait à collecter des informations en situation d'urgence, c'est-à-dire durant les phases d'intervention et de relèvement. On comprend toutefois de mieux en mieux en quoi une approche globale consistant à collecter, analyser et gérer les données relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, dont l'importance apparaît de plus en plus nettement, peut contribuer à la réalisation d'objectifs de développement à court

² Voir résolution [69/283](#).

et moyen terme et à la détection et à la réduction des risques de catastrophe, cette dernière activité requérant de prendre des décisions éclairées, de mobiliser la population, de nouer des partenariats et d'échanger et de diffuser de manière ouverte des données ventilées par sexe, par âge et par incapacité. De telles données sont à même de refléter les conséquences et les effets des catastrophes et le relèvement de la population, des collectivités et de leurs biens sous diverses formes.

9. À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique, dans sa décision 49/113, s'est réjouie qu'une plus grande attention soit portée aux statistiques relatives aux catastrophes, compte tenu de l'importance du Cadre de Sendai, et a décidé de faire de cette question un point distinct de l'ordre du jour de sa cinquantième session, en mettant à profit les travaux qui étaient menés dans ce domaine émergent. Le présent rapport contient une analyse de l'attention accrue dont les statistiques relatives aux catastrophes sont l'objet, à la fois en ce qui concerne les événements dangereux et les catastrophes, des précisions sur la demande et le besoin croissants de données et de statistiques relatives aux catastrophes et un état de la situation actuelle des activités menées dans le monde, en mettant l'accent sur les contraintes qui pèsent sur les pays en développement. Il donne un aperçu des travaux menés par les principales organisations internationales et régionales qui œuvrent dans le domaine des statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, en montrant que la complémentarité, la coordination et la coopération prévalent déjà dans ce champ d'étude qui relève de la mission confiée à la Commission de statistique. À cet égard, sont examinés les moyens de continuer d'établir et de consolider un cadre statistique commun et un réseau d'experts travaillant dans les diverses disciplines et spécialités associées au domaine. La Commission de statistique est invitée à se prononcer sur le rapport et à débattre de la voie à suivre.

II. Demande de statistiques relatives aux catastrophes

10. Depuis 2005, dans le cadre du concept défini par le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, il existe un consensus international sur la nécessité de mettre au point des ensembles d'indicateurs des risques de catastrophe et de la vulnérabilité aux échelons national et infranational, qui permettront aux décideurs d'évaluer les conséquences des catastrophes aux plans social, économique et environnemental, et d'en diffuser les résultats aux décideurs, au grand public et aux populations menacées ([A/CONF/206/6](#), chap. I, résolution 2). En 2015, l'adoption par l'Assemblée générale du Cadre de Sendai et, de la même façon, l'intégration remarquable de cibles relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les objectifs de développement durable, les cibles et les indicateurs du Programme 2030 ont renouvelé et renforcé dans le monde entier la demande de méthodes de production de données statistiques appuyant la réduction des risques de catastrophe et facilitant les comparaisons à l'échelle internationale.

11. Le Cadre de Sendai a déplacé l'attention, qui se portait auparavant sur la réduction de la vulnérabilité, vers l'évaluation et la réduction du risque, reflétant en cela la volonté des gouvernements d'améliorer la prévention et de mettre davantage l'accent sur la préparation. Son objectif est d'écartier les nouveaux risques de catastrophe et de réduire les risques existants en prenant des mesures intégrées et globales dans les domaines économique, structurel, juridique, social, culturel, environnemental, technologique, politique et institutionnel et dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui permettent d'éviter l'exposition aux aléas ou de réduire la vulnérabilité aux catastrophes, améliorent la préparation à l'intervention et aux

activités de relèvement, et renforcent ainsi la résilience³. Des informations allant au-delà des données opérationnelles relatives aux catastrophes sont nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures, de même qu'il faut évaluer les catastrophes et établir des statistiques couvrant tous les types de catastrophes survenues en toutes époques et en tous lieux, et intégrer ces informations dans les statistiques sociales, économiques et environnementales.

12. Étant donné les cadres de développement fixés au niveau international et le système mondial de suivi des indicateurs, les gouvernements accordent un surcroît d'attention à l'élaboration de statistiques relatives aux catastrophes. Celles-ci comprennent notamment, mais non exclusivement, les statistiques relatives aux événements dangereux, aux cas de catastrophes et aux conséquences de celles-ci, à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques et aux études d'impact post-catastrophe, qui se fondent sur l'analyse de toute une série de sources de données relatives à la population, à la société et à l'économie. Ces sources sont elles-mêmes composées de recensements, d'enquêtes, de registres administratifs et d'autres instruments utilisés dans la production de statistiques officielles à des fins multiples. Les statistiques géoréférencées et autres informations de localisation de la population, des entreprises et des infrastructures contribuent également à l'évaluation du nombre de personnes touchées et de toute autre conséquence, dans les cas d'intervention d'urgence et la phase de relèvement.

13. Chaque catastrophe, dont la survenue et les conséquences sont hautement imprévisibles, modifie et bouleverse en profondeur les conditions sociales, économiques et environnementales des régions touchées. En outre, les catastrophes et les risques qui leur sont associés se répartissent inégalement entre pays, voire à l'intérieur d'un même pays, et dans le temps. Afin de mettre en évidence de réelles tendances, plus que des fluctuations aléatoires ou les effets de valeurs extrêmes, il convient, pour analyser les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, de s'appuyer sur des séries chronologiques cohérentes et des compilations statistiques claires et bien structurées. C'est pourquoi il importe particulièrement d'harmoniser les méthodes statistiques d'un même domaine au fil du temps et, autant que faire se peut, entre pays et régions.

14. La collecte de ces statistiques doit être structurée et solidement étayée de sorte que les données restent reliées aux caractéristiques de la catastrophe concernée (date, lieu, type d'aléa, etc.) et accessibles aux utilisateurs qui doivent pouvoir s'en servir pour conduire des analyses portant sur plusieurs catastrophes (à savoir indicateurs de suivi dans le temps ou dans des modèles de prévision et de limitation du risque de catastrophe). La première difficulté rencontrée dans le domaine des statistiques relatives aux catastrophes est donc de rendre celles-ci accessibles sous diverses formes et à des fins d'analyse variées, tout en préservant l'harmonisation et la cohérence des compilations par une utilisation structurée des métadonnées.

15. Étant donné le caractère de nouveauté que présente ce domaine statistique dans presque tous les pays, il existe une forte demande internationale de directives techniques et de partage d'outils et de bonnes pratiques. Il s'agit donc de traduire les concepts et définitions retenus en instructions spécifiques et en recommandations techniques aux fins de la production et de la diffusion de statistiques. À l'heure actuelle, les pays utilisent différentes méthodes pour compiler les données, les hiérarchiser et élaborer des tableaux statistiques se rapportant aux catastrophes, ce qui rend difficiles les comparaisons ou les analyses de séries chronologiques couvrant de multiples événements. Il faut veiller à harmoniser davantage l'utilisation de la terminologie et à élaborer des statistiques et des indicateurs plus pertinents sur le plan

³ Résolution [69/283](#) de l'Assemblée générale, annexe II, par. 17.

géospatial afin de produire plus d'éléments quantitatifs intégrés à l'échelle nationale. Dans de nombreux cas, ces données sont produites hors des systèmes statistiques nationaux et les organismes nationaux de statistique ne participent pas à la compilation des données.

16. Il est largement admis que l'information géospatiale constitue un aspect important de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. Dans une situation de crise, la communication, la coordination et la collaboration entre les parties prenantes sont décisives à tous les niveaux de la prise de décisions, durant toute la phase d'urgence. Il est essentiel de savoir où intervenir, avec quels moyens et comment et de le faire rapidement. Toutefois, les catastrophes à grande échelle continuent d'avoir des conséquences désastreuses pour les populations, les bâtiments et les infrastructures, faisant apparaître l'écart qui subsiste entre l'état des technologies géospatiales, les données d'observation de la Terre, les statistiques correspondantes et la prise de décisions éclairée. Il ressort de ce constat qu'il est nécessaire de trouver des solutions permettant d'améliorer non seulement la disponibilité et l'accessibilité d'informations pertinentes et de qualité, mais aussi la coordination et la communication entre les parties prenantes à tous les niveaux de la prise de décisions et à toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe.

III. Travaux en cours dans le domaine des statistiques relatives aux catastrophes

17. Bien que les statistiques relatives aux catastrophes constituent un sujet relativement nouveau pour la Commission de statistique, les milieux de la statistique, en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d'autres organisations internationales, ont permis la réalisation de progrès notables en faisant en sorte d'orienter de manière cohérente les travaux des organismes nationaux de statistique vers l'élaboration de statistiques destinées à la gestion, à la réduction, au suivi et à la communication des risques de catastrophe. Cette action a en outre contribué avantageusement à une plus grande harmonisation des statistiques dans les États Membres et les organisations internationales et entre eux.

18. Ces travaux ont entre autres abouti à l'élaboration d'un cadre statistique relatif aux catastrophes, dans lequel : le champ d'application de ces statistiques est défini et un ensemble de statistiques de base fourni ; le rôle des organismes nationaux de statistique dans la production de telles statistiques est décrit et des recommandations y relatives sont formulées ; des informations sont données sur le lien avec les statistiques de l'environnement, telles que définies dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement⁴ et les travaux relatifs à la comptabilité expérimentale des écosystèmes qui s'inscrivent dans le Système de comptabilité environnementale et économique ; les points forts des organismes de statistique sont pris en compte et l'importance que revêt l'utilisation de statistiques officielles dans le suivi et la gestion des risques de catastrophe est soulignée ; les organismes nationaux de statistique sont invités à participer à l'élaboration de directives techniques concernant le contrôle de l'application du Cadre de Sendai.

19. La section suivante donne un aperçu des travaux en cours sur les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes qui sont menés par les principales organisations internationales et régionales œuvrant dans ce domaine.

⁴ *Framework for the Development of Environment Statistics (FDES 2013)* (publication des Nations Unies, numéro de vente 14.XVII.9).

A. Travaux sur les catastrophes menés à la Division de statistique

20. Dans le domaine des statistiques de l'environnement, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a élaboré le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement avec l'appui du Groupe d'experts chargé de la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement⁵. À sa quarante-quatrième session, la Commission de statistique a approuvé le Cadre en tant que dispositif de base destiné au renforcement des programmes nationaux relatifs aux statistiques de l'environnement. Il s'agit d'un cadre conceptuel et statistique souple et polyvalent qui est par nature global et intégrateur. Il organise les statistiques de l'environnement en six volets qui se divisent en sous-éléments et en sujets statistiques. Dans le volet 4 relatif aux phénomènes extrêmes et aux catastrophes, les statistiques sont classées en fonction de ces deux catégories et des conséquences de l'un ou l'autre événement pour le bien-être de la population et l'infrastructure du sous-système humain. Le volet 6 relatif à la protection et à la gestion de l'environnement et à la mobilisation en faveur de cette cause comprend un sous-élément axé sur la préparation et la gestion des catastrophes.

21. La Division de statistique élabore également, en collaboration avec le Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, un manuel sur l'ensemble de statistiques de base de l'environnement, auquel contribuent activement, entre autres, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Ce manuel vise à la production et à la diffusion d'une série de fiches méthodologiques, ou métadonnées, qui doivent permettre de collecter ou compiler toutes les statistiques composant l'ensemble de statistiques de base de l'environnement figurant dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement. Plusieurs fiches méthodologiques ont été achevées ; la version finale de celle relative aux catastrophes est en cours d'élaboration.

22. En ce qui concerne les statistiques relatives aux changements climatiques, à sa quarante-septième session, la Commission de statistique a rappelé le lien entre l'atténuation des changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe et demandé qu'il soit tenu compte du Cadre de Sendai dans l'établissement des statistiques et des indicateurs des changements climatiques. Dans le cadre des travaux que mène la Division pour élaborer à l'échelle mondiale un ensemble de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, comme la Commission l'a demandé, le lien étroit qui unit les statistiques relatives aux changements climatiques et les statistiques relatives aux catastrophes est largement pris en compte.

23. Pour ce qui est des besoins en information géospatiale liés à l'établissement des statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, la Division remplit le rôle de secrétariat pour le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. En vue d'institutionnaliser l'intégration des informations géospatiales et des services rendus par celles-ci dans l'action d'urgence et la réduction des risques de catastrophe, le Comité d'experts a créé le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe⁶, qui oriente les activités menées par les États Membres à l'échelle nationale pour faire en sorte que des informations et des services géospatiaux de qualité soient accessibles durant toutes les phases du cycle d'intervention d'urgence et qu'un dialogue et des échanges s'engagent avec les décideurs. Le Cadre stratégique, adopté par le Comité d'experts en 2017, a été approuvé par le Conseil économique et social en juillet 2018.

⁵ Voir à l'adresse : https://unstats.un.org/unsd/envstats/fdes/fdes_egm.cshtml.

⁶ Voir résolution 2018/14 du Conseil économique et social.

24. Dans le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, il est recommandé que des bases de données géospatiales et des produits d'information soient élaborés, gérés et mis à jour en respectant des normes, des protocoles et des processus communs, qui sont des outils importants pour toute prise de décisions, et ce à toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe. Il y est également indiqué, entre autres, que chaque État Membre doit être en mesure de créer, de maintenir et de fournir des informations et des services géospatiaux de qualité à toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe, que les parties œuvrant à la gestion des risques de catastrophe doivent avoir libre accès aux données et informations géospatiales, selon qu'il convient, et que la mise en œuvre du Cadre doit favoriser l'échange, l'interopérabilité et l'harmonisation des données entre pays voisins afin de garantir l'efficacité des interventions en cas de catastrophes transfrontière.

B. Travaux statistiques sur les événements dangereux et les catastrophes menés à la Commission économique pour l'Europe

25. En février 2015, à la suite d'un examen approfondi qui avait été mené en octobre 2014, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a créé une équipe spéciale sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes⁷. L'équipe spéciale a pour objectif principal de préciser le rôle des statistiques officielles dans la production de données sur les événements dangereux et les catastrophes et de déterminer par quels moyens concrets les bureaux nationaux de statistique peuvent concourir à la gestion des catastrophes et à la réduction des risques, en coordination avec les organismes nationaux compétents.

26. Depuis sa création, l'équipe spéciale coopère étroitement avec le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

27. L'équipe spéciale a contribué notablement aux travaux du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Le groupe de travail a arrêté une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la terminologie connexe, ce qui permet de disposer d'une base solide sur laquelle formuler et adresser des recommandations aux organismes nationaux de statistique. À l'instigation de l'équipe spéciale, le groupe de travail a inclus dans son rapport à l'Assemblée générale la recommandation tendant à associer les statisticiens au suivi de la mise en service des indicateurs du Cadre de Sendai.

28. L'équipe spéciale a entrepris plusieurs études de cas sur des données relatives aux événements dangereux et aux catastrophes qui concernent les pays suivants : Arménie, Brésil, Irlande, Italie, Mexique, Philippines et Turquie. Ces études de cas

⁷ Les membres de l'équipe spéciale sont l'Afrique du Sud, l'Arménie, l'Italie (présidence), le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la République de Moldova et la Turquie, ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Centre commun de recherche, l'Agence spatiale européenne, Eurostat, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et son groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation météorologique mondiale. Le Groupe sur l'observation de la Terre participe aux travaux de l'équipe spéciale.

mettent en évidence le rôle que les organismes nationaux de statistique peuvent jouer dans la gestion des risques de catastrophe, les différents types de statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes qui sont produites et diffusées régulièrement ainsi que la façon dont les nouvelles sources de données (par exemple, les informations géospatiales) peuvent contribuer à la production de ces statistiques et à leur adaptation à l'objectif visé. Certaines de ces études de cas présentent une analyse de la réglementation habilitant les systèmes statistiques nationaux à produire lesdites statistiques et à fournir rapidement, en cas d'urgence, des données aux autorités des régions touchées.

29. Il est prévu que l'équipe spéciale présente son rapport final, assorti de recommandations aux organismes nationaux de statistique, à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens en 2019, en vue de son approbation. Le rapport contient des recommandations tendant à assigner aux organismes nationaux de statistique un ensemble de rôles et de tâches élémentaires liés aux statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, en tenant compte de leurs points forts et de la diversité du paysage institutionnel d'un pays à l'autre. Il contient en outre une liste de mesures concrètes visant à développer les moyens consacrés à la production de ces statistiques dans les systèmes statistiques nationaux.

C. Travaux statistiques sur les catastrophes menés à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

30. En mai 2014, la CESAP a constitué le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et un réseau de compétences regroupant des spécialistes d'organismes nationaux de statistique et d'agences nationales de gestion des catastrophes de la région Asie-Pacifique ainsi que de nombreux organismes internationaux compétents qui apportaient un éclairage régional et mondial. Au cours des quatre années qui ont suivi, le Groupe d'experts a rassemblé et examiné des données sur les pratiques nationales et les besoins en statistiques obtenues auprès des utilisateurs, notamment aux fins du suivi, à l'échelle mondiale, du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable et de la prise de décisions sur les plans national et local. Il a tenu cinq réunions, recueilli des avis dans le cadre de plusieurs colloques et manifestations parallèles consacrés à cette question et organisé trois cycles de consultations en ligne à participation non limitée en vue de formuler des recommandations concernant les statistiques et d'améliorer la qualité, y compris la comparabilité internationale, des statistiques relatives aux catastrophes produites par des sources officielles.

31. Certes, le Groupe d'experts est un réseau de spécialistes doté d'un mandat régional, mais un des principes mêmes de sa méthode de travail est de garantir la coordination étroite et l'harmonisation de ses activités avec les initiatives pertinentes menées dans d'autres régions et à l'échelle mondiale. Il coordonne son action notamment avec l'équipe spéciale sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes de la CEE et travaille en collaboration étroite avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d'autres parties prenantes afin de s'aligner pleinement sur les notions, la terminologie et les priorités établies dans le Cadre de Sendai. La participation d'un ensemble très divers d'experts travaillant pour des organismes ou groupes concernés par la gestion des catastrophes, les statistiques officielles ou des initiatives connexes a permis de garantir la qualité des indications données dans ces cadres statistiques et de veiller à ce que les recommandations soient autant que possible fondées sur les normes statistiques en usage et les concepts et indicateurs adoptés à l'échelon international en matière de réduction des risques de catastrophe.

32. Le Groupe d'experts a notamment établi un cadre de statistiques relatives aux catastrophes. Il s'agit d'orientations techniques à l'intention des systèmes statistiques nationaux qui sont applicables à différents niveaux. En mai 2018, le Comité de statistique de la CESAP a validé les données figurant dans ce cadre de statistiques. Les orientations qui y figurent présentent un intérêt mondial et peuvent servir à renforcer les capacités des organismes compétents, dans tous les pays, d'établir des statistiques relatives aux catastrophes qui soient harmonisées à l'échelle internationale. Elles ont été formulées dans le cadre d'un processus de consultation transparent associant les diverses parties concernées et de nombreux d'experts, y compris des organismes internationaux et des entités spécialisées dans ce domaine (tels l'équipe spéciale sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes de la CEE et le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales). Ces directives visent à promouvoir l'établissement à l'échelle nationale d'un ensemble commun et harmonisé de statistiques de base relatives aux catastrophes qui soient comparables à celles d'autres pays.

33. Le cadre de statistiques relatives aux catastrophes est actuellement utilisé pour mettre en place une assistance technique aux fins de la réalisation d'études de cas et de la mise au point d'outils de formation dans des pays de la région Asie-Pacifique. Il pourrait également être un bon modèle de base à appliquer dans d'autres régions aux mêmes fins, après examen et approbation par la Commission de statistique. L'examen et l'adoption du cadre à l'échelle internationale permettraient d'aller dans le sens d'une plus grande harmonisation de ces statistiques et d'une mobilisation accrue des institutions concernées dans toutes les régions afin d'établir des statistiques officielles susceptibles d'éclairer l'élaboration de politiques de réduction des risques de catastrophe.

D. Travaux statistiques sur les catastrophes menés à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

34. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) fournit depuis longtemps une assistance technique aux pays et leur propose une formation dans le domaine des statistiques et indicateurs relatifs aux catastrophes, car la région est particulièrement touchée par les effets des changements climatiques et les conséquences des phénomènes extrêmes et des catastrophes, dont la fréquence et l'intensité augmentent, comme indiqué dans l'Annuaire statistique de la CEPALC, la base de données CEPALSTAT et diverses revues analytiques. Au titre du programme de travail de la CEPALC concernant les statistiques de l'environnement, des activités de renforcement des capacités sont menées avec le concours d'autres commissions régionales et de la Division de statistique (notamment dans le cadre du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement). Depuis 2016, la Division de statistique de la CEPALC propose aux pays de plus en plus de services dans ce domaine et s'emploie à établir des partenariats aux échelles internationale et régionale en vue de mettre en œuvre un programme régional d'établissement de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes. Les besoins en assistance technique et en formation ne cessent de croître dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment dans les petits États insulaires en développement et en Amérique centrale.

35. À sa neuvième session tenue en novembre 2017 à Aguascalientes (Mexique), la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC a constitué un groupe de travail⁸.

⁸ Les pays ci-après sont membres du groupe de travail : Bolivie (État plurinational de), Chili, Cuba, Équateur, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et République dominicaine. Le Paraguay et le Pérou sont les pays coordonnateurs.

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, par l'intermédiaire de son bureau régional pour les Amériques, assure le secrétariat technique du groupe, avec l'appui de la Division de statistique de la CEPALC. L'objectif principal est d'établir des statistiques et des indicateurs sur les catastrophes, leurs conséquences et la réduction des risques de catastrophe et de les intégrer dans les systèmes statistiques nationaux de manière à améliorer la comparabilité, l'exactitude, la cohérence et la qualité de ces données, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Le groupe de travail tire parti des travaux importants réalisés par l'équipe spéciale sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes et par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, en tenant compte des particularités de l'Amérique latine et des Caraïbes concernant les ressources de l'environnement et l'exposition des personnes ainsi que les phénomènes extrêmes et les catastrophes, leurs conséquences et la planification préalable.

36. La CEPALC fournit une assistance en matière de statistiques au groupe de travail régional chargé de recenser les acteurs nationaux puis de procéder à une évaluation approfondie de la disponibilité, sur le plan national, des données sur les indicateurs relatifs au Cadre de Sendai et aux objectifs de développement durable concernant les catastrophes. Les membres du groupe de travail sont les premiers concernés. En juin 2018, le groupe de travail s'est réuni en personne pour la première fois au lendemain de la sixième session de la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques, tenue à Carthagène (Colombie) et à laquelle ont participé, pour la première fois, huit organismes nationaux de statistique. En novembre 2018, la CEPALC et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont organisé une mission conjointe d'évaluation et d'assistance technique ciblée en République dominicaine, à titre pilote. Cette mission a permis d'analyser et de présenter les séries de données, les statistiques et les indicateurs disponibles dans plusieurs organismes et de faire le point sur ceux nécessaires aux fins de l'élaboration des politiques et cibles prioritaires sur le plan national et de la communication des informations relatives aux progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai. En décembre 2018, le groupe de travail s'est réuni de nouveau, à Panama, afin de suivre l'application de son programme de travail et de discuter des activités prévues pour 2019.

E. Travaux statistiques sur les catastrophes menés au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

37. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a pour mission d'aider les États Membres à appliquer le Cadre de Sendai et à en assurer le suivi.

38. Un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe a été constitué comme suite à la recommandation formulée dans le Cadre de Sendai. L'Assemblée générale a approuvé les recommandations du groupe de travail en février 2017. De plus, étant donné que des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13 concernent la réduction des risques de catastrophe, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a considéré que les recommandations du groupe de travail constituaient des indicateurs communs à ces objectifs et désigné le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes organisme responsable des indicateurs correspondants, ce qu'a approuvé la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, tenue en mars 2017.

39. Compte tenu de ce qui précède et afin de continuer d'améliorer le suivi du Cadre de Sendai, on a demandé au Bureau de mettre au point un système de suivi en ligne du Cadre de Sendai permettant à tous les États Membres de rendre compte des progrès accomplis. Ainsi, dans le cadre d'un vaste processus, le Bureau a :

a) Mené une étude d'ensemble (en l'occurrence une évaluation de la disponibilité des données relatives au Cadre de Sendai) auprès des États Membres, qui ont ainsi pu évaluer leurs capacités de fournir des informations concernant chacun des 38 indicateurs mondiaux relatifs aux sept objectifs mondiaux définis dans le Cadre de Sendai ;

b) Mis au point une première version du système de suivi en ligne du Cadre de Sendai à l'issue de consultations avec les États Membres et d'autres partenaires. Le système en place a été créé à partir de ce modèle, en partenariat avec le Pôle applications de Bangkok du Bureau de l'informatique et des communications ;

c) Diffusé, en janvier 2018, des notes d'orientation techniques, document de référence visant à aider les États Membres à collecter les données qu'ils doivent faire figurer dans le système de suivi. Le Bureau a établi ces notes en collaboration étroite avec la Division et les bureaux de statistique des commissions régionales, ceux de la CEE et de la CESAP en particulier, afin de faciliter la normalisation en matière de statistiques relatives aux catastrophes. Des organismes nationaux de statistique ont également contribué à la définition de ces orientations techniques ;

d) Mis en service le système de suivi du Cadre de Sendai le 1^{er} mars 2018. Les informations indiquées dans le système ont déjà été intégrées dans la partie consacrée aux objectifs de développement durable du rapport sur les travaux de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Pour ce faire, le Bureau a travaillé en coopération étroite avec l'unité de la Division chargée du suivi de la réalisation des objectifs afin d'aider le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. En conséquence, tous les indicateurs relatifs au Cadre de Sendai ont été entrés dans la catégorie I ou II du classement établi pour les objectifs. Une deuxième date limite de communication de l'information a été fixée à octobre 2018, les données fournies par les États Membres devant servir de base à l'établissement de l'édition 2019 du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial », qui sera rendu public en mai 2019 à la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe ;

e) Mené des activités de renforcement des capacités portant sur l'ensemble des aspects de la question dans toutes les régions, sous la conduite de ses bureaux régionaux, afin d'aider les États Membres à fournir des informations au moyen du système de suivi en ligne du Cadre de Sendai. La formation proposée sur les plans régional, sous-régional et national s'adressait avant tout aux organisations chargées de la gestion des catastrophes, aux organismes nationaux de statistique, aux services des ministères compétents en matière de partage des données ainsi qu'à d'autres parties prenantes, le cas échéant ;

f) Lancé la deuxième phase de la mise en œuvre du système de suivi, conformément à la recommandation du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe, phase dans le cadre de laquelle les États Membres ont la possibilité, en plus de communiquer des informations relatives aux cibles et indicateurs mondiaux susmentionnés, de définir des cibles et indicateurs adaptés au contexte national pour faciliter le suivi de l'application de leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe et l'établissement des rapports nationaux, selon les besoins. De plus, le système de suivi du Cadre de Sendai permettra

également aux organisations intergouvernementales régionales d'observer les progrès accomplis dans les régions concernées et d'en rendre compte dans leurs rapports.

Comptabilisation des pertes dues aux catastrophes

40. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes coopère depuis plus de 10 ans avec les États Membres pour faciliter la comptabilisation des pertes dues aux catastrophes. À ce jour, des informations concernant plus d'une centaine de pays sont disponibles. Le Bureau aide notamment les États Membres à faire l'inventaire des tendances concernant les catastrophes et leurs conséquences et de les analyser de façon systématique au moyen du logiciel libre d'inventaire des catastrophes DesInventar. À la suite de l'adoption des 38 indicateurs visant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des sept objectifs définis dans le Cadre de Sendai, le Bureau a mis à jour DesInventar avant de le remettre en service début 2018. La méthodologie et le logiciel DesInventar servent à recueillir des données précises et cohérentes, sur tous les plans (temporel et spatial), concernant les pertes et dommages causés par les catastrophes, à saisir des informations précisant la date et le lieu et à analyser les pertes et dommages à l'aide de graphiques et de rapports. Cet outil permet aux pays de se rendre compte de manière systématique des tendances ainsi que des caractéristiques et des conséquences des catastrophes et facilite le dialogue et les débats d'orientation sur la réduction des risques de catastrophe.

Cadre d'évaluation mondiale des risques

41. En 2018, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a convoqué une réunion d'experts consacrée au cadre mondial d'évaluation des risques, à laquelle 110 éminents spécialistes de la modélisation des aléas et des risques de toutes les régions ont assisté pour examiner les modèles de risque existants dans les secteurs public et privé et relever les lacunes et les moyens possibles d'améliorer la collaboration en vue d'évaluer les risques à l'échelle mondiale dans le contexte plus large du Cadre de Sendai et du Programme 2030. Comme recommandé à cette réunion, le Bureau a commencé à établir le cadre d'évaluation mondiale des risques afin de fournir des informations sur tous les aléas et risques dont traite le Cadre de Sendai, en accordant une importance particulière à la vulnérabilité, à l'exposition et aux conséquences dans tous les secteurs et zones géographiques de manière à prendre des décisions en tenant davantage compte des risques. Le cadre d'évaluation mondiale des risques continuera d'être élaboré grâce à la tenue de vastes consultations, sous la supervision d'un groupe d'experts. Les changements opérés dans l'évaluation mondiale des risques depuis 2015 seront mis en avant. Cette nouvelle façon de procéder permettra de rendre compte de manière plus précise de la dimension sociale des risques, étant entendu qu'il existe très peu de données ou d'informations relatives à la vulnérabilité (sociale et environnementale) et qu'il faudra donner la priorité à cette question dans les futurs travaux.

42. Le cadre d'évaluation mondiale des risques sera présenté en mai 2019 à la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a également publié un guide d'évaluation des risques de catastrophe au niveau national, fruit de la collaboration de plus d'une centaine d'éminents spécialistes. Ce manuel est axé sur la première priorité d'action (comprendre les catastrophes) du Cadre de Sendai sur laquelle sont fondées toutes les mesures de réduction des risques de catastrophe.

Lutte contre les changements climatiques : arrêter des indicateurs communs

43. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'attache également à mettre en harmonie les activités relatives au Cadre de Sendai avec celles

concernant l'Accord de Paris et à les coordonner. La cohérence entre le Cadre de Sendai et le Programme 2030 a été assurée dès le départ au niveau mondial par le travail accompli afin de faire en sorte que le mécanisme de suivi du Cadre de Sendai facilite la tâche du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il faut toutefois poursuivre ces efforts et examiner les moyens pratiques de renforcer la résilience et de suivre les progrès en adoptant une stratégie cohérente concourant aux mêmes objectifs dans le cadre plus général du programme de développement pour l'après-2015, y compris de l'Accord de Paris.

44. Les efforts se concentrent notamment sur les activités du Comité de l'adaptation et la nécessité de recenser des possibilités concrètes de renforcer la résilience, de réduire les vulnérabilités ainsi que d'accroître la connaissance et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, en tirant parti du système de suivi du Cadre de Sendai, en particulier des indicateurs déjà arrêtés, afin de suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus concernant certaines mesures d'adaptation.

45. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a facilité l'organisation, par le Comité de l'adaptation, d'une réunion d'experts sur les objectifs et indicateurs nationaux d'adaptation et leurs liens avec les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai. Cette réunion a eu lieu les 24 et 25 juillet 2018 à Tokyo. Le Comité de l'adaptation a examiné le document final de la réunion à la quatorzième réunion de son Comité exécutif et fait figurer les prochaines étapes dans le programme de travail pour 2019-2021.

IV. Coordination et coopération

46. Les sections précédentes du présent rapport ont donné un aperçu de l'activité des principales organisations internationales et régionales contribuant à l'établissement de statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes. De telles statistiques sont relativement nouvelles dans presque tous les pays mais beaucoup d'efforts ont déjà été faits dans ce domaine en matière de complémentarité, de coordination et de coopération. Ces activités relèvent de la compétence de la Commission de statistique. Il faut donc être conscient que les statisticiens ne partent pas de zéro et ne travaillent pas en vase clos. Au contraire, le présent rapport confirme que la demande de données est de plus en plus forte et qu'il existe des orientations techniques et un partage d'outils et de bonnes pratiques concernant les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes. Il montre également qu'il faut définir une position commune concernant l'application à cet important domaine nouveau de la statistique.

47. À cet égard, les principaux éléments nécessaires pour continuer d'établir et de renforcer un cadre statistique commun et un réseau d'experts des statistiques relatives aux catastrophes regroupant plusieurs disciplines et spécialités sont déjà en place. Une coopération soutenue entre les entités des Nations Unies permettra de concentrer davantage l'attention sur l'établissement de directives mondiales afin de proposer à tous les pays des outils harmonisés visant à produire un ensemble de statistiques de base relatives aux événements dangereux et aux catastrophes sur la base des orientations déjà définies, comme indiqué plus haut dans le présent rapport.

48. Cependant, il n'existe pas de mécanisme structuré garantissant une coopération interdisciplinaire et interorganisations durable pour ce type de statistiques. La coordination et la coopération sont actuellement assurées de manière ponctuelle par des groupes d'experts techniques, dont les travaux portent sur des points bien définis. Il est peut-être temps de systématiser la coordination et la coopération afin de définir des stratégies communes, de tenir compte du réseau de praticiens de multiples

disciplines, d'établir conjointement des méthodes de travail et une terminologie pertinente et d'appuyer efficacement une action concrète à long terme.

V. Voie à suivre

49. Dans les programmes mondiaux de développement, inspirés du Cadre de Sendai, tous les pays sont invités à se pencher de toute urgence sur la question de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience en cas d'événement dangereux ou de catastrophe et à l'intégrer, selon qu'il convient, dans les politiques, plans et programmes à tous les niveaux. Le Cadre de Sendai a fait porter davantage l'attention sur la réduction et la gestion des risques. En conséquence, des données et informations plus précises que les données relatives aux secours en cas de catastrophe habituellement collectées sont nécessaires. Il faut procéder sans délai à la mesure des catastrophes, établir des statistiques sur tous les types de catastrophe précisant la date et le lieu de l'événement, et intégrer ces informations dans les statistiques sociales, économiques et environnementales.

50. Pour satisfaire aux nouvelles exigences, les statisticiens sont invités à continuer d'établir et de consolider un cadre statistique commun et un réseau d'experts travaillant dans les diverses disciplines et spécialités associées au domaine des statistiques relatives aux catastrophes, notamment les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale. Aux fins de l'élaboration de méthodes dans ce domaine, le cadre de statistiques relatives aux catastrophes établi par la CESAP comprend des orientations techniques qui, bien que destinées aux pays de la région Asie-Pacifique, peuvent être un bon point de départ. Ces directives présentent un intérêt mondial et peuvent servir à renforcer les capacités des organismes responsables dans tous les pays en vue d'établir des statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes qui soient harmonisées à l'échelle internationale.

51. Un cadre statistique universel servant de système de mesure arrêté d'un commun accord peut conduire à une plus grande cohérence des sources de données et faciliter la prise en compte des statistiques relatives à tous les types d'événements dangereux et de catastrophes, quelle que soit leur ampleur, en vue d'établir un ensemble de statistiques de base centralisé au niveau national et harmonisé au niveau international. Le cadre statistique devra être global mais suffisamment souple pour saisir et mesurer un vaste ensemble d'indicateurs et faciliter d'autres types d'analyse et, en conséquence, le renforcement de la coopération internationale afin d'assurer la cohérence spatiale et temporelle de ces statistiques.

52. Il est également possible d'envisager la mise en place de dispositifs visant à élargir le réseau de partenaires et de parties prenantes, y compris les commissions régionales, axés sur les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes. Les pays pourront ainsi renforcer plus facilement les capacités des organismes de gestion des catastrophes, des organismes nationaux de statistique et des autres acteurs fournissant des données officielles de manière à satisfaire aux exigences en matière d'établissement des rapports fondés sur des données d'observation et à atteindre les objectifs et cibles arrêtés dans le Cadre de Sendai et le Programme 2030.

53. Compte tenu des points forts habituels des organismes nationaux de statistique et du cadre institutionnel de la gestion nationale des risques de catastrophe, ces organismes peuvent remplir différentes fonctions : d'une part, des fonctions et tâches essentielles qui relèvent de leur compétence et, de l'autre, des tâches supplémentaires qu'ils pourraient ajouter à leurs fonctions et responsabilités, comme certains le font déjà. Les fonctions essentielles correspondent aux points forts de ces organismes,

telles la production de séries chronologiques de statistiques et d'indicateurs, la présentation de données de base utiles à la gestion des risques de catastrophes et l'aide à l'évaluation des conséquences sociales, environnementales et économiques. La réalisation d'évaluations des conséquences, la coordination des services d'information géographique et l'estimation des risques sont des exemples de tâches qui pourraient être menées à titre supplémentaire.

54. La Division de statistique, la CEE, la CESAP, la CEPALC et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sont déterminés à fournir une assistance technique aux pays pour renforcer leurs capacités de production de statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes. Leur expertise et leurs recommandations peuvent servir à promouvoir ces efforts mais le manque de moyens risque d'entraver l'établissement de statistiques dans de nouveaux domaines. À cet égard, il faut donc compter sur la bonne volonté et l'appui des États Membres et du système des Nations Unies. Afin d'améliorer nettement les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes, des États Membres, notamment leurs organismes nationaux de statistique et les partenaires nationaux, pourraient avoir besoin d'un appui supplémentaire de la part des donateurs.

VI. Questions soumises pour examen

55. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Se prononcer sur le rapport et à débattre de la voie à suivre, en particulier pour ce qui est de la coordination des diverses initiatives, y compris par l'établissement d'un réseau d'experts ;**

b) **Demander instamment à la communauté statistique internationale d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes ;**

c) **Examiner les modalités de la mise en place d'un mécanisme officiel visant à maintenir la coopération et la coordination entre les spécialistes, les organismes et les régions en matière de statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes.**
